



Livret de famille pour un étranger

Par **Clelia28300**, le **08/11/2019** à **01:16**

Bonjour , je voulais savoir si le papa de mon fils est étranger peut il avoir un livret de famille par rapport a son enfant ou c'est seulement la mere qu'il l'aura ? Car il pretend avoir eu un livret de famille par rapport a mon fils alors qu'en mairie il m'ont dit qu'il n'y a pas le droit vu qu'il est étranger! Donc est ce qu'il ment?

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **08/11/2019** à **09:26**

bonjour,

le décret n°74-449 du 15 mai 1974 indique dans son article 1 :

Le livret de famille est établi et remis par l'officier de l'état civil :

1° Aux époux, lors de la célébration du mariage ;

2° Aux parents, ou à celui d'entre eux à l'égard duquel la filiation est établie, lors de la déclaration de naissance du premier enfant ;

3° A l'adoptant, lors de la transcription sur les registres de l'état civil du jugement d'adoption d'un enfant par une personne seule.

Dans ce décret, je n'ai trouvé aucune indication qui interdit de remettre un livret de famille à un étranger.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11991>

salutations

Par **Clelia28300**, le **09/11/2019** à **06:50**

Sauf que la déclaration de naissance c'est ma maman qui a été l'apporter pour moi vu que j'étais à la maternité et le papa avait seulement fait une reconnaissance anticipée mais vu qu'il l'a faite avant moi mon fils porte son nom mais sur le livret de famille que j'ai il y a moi d'inscrit comme étant la mère mais rien sur le père sauf au niveau de l'enfant où il y a juste la mention marginale auquel ma reconnaissance avait été faite c'est tout ce qu'il y a !
Merci

Par **youris**, le **09/11/2019** à **08:53**

voilà votre affaire n'est pas claire, car en cas de reconnaissance anticipée, l'acte ne mentionne ni le prénom, ni le nom de l'enfant à naître, par contre l'acte mentionne les noms et prénoms des parents.

ce lien <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F887> indique :

Le père (comme la mère) peut reconnaître son enfant avant la naissance.

La reconnaissance peut se faire dans n'importe quelle mairie en présentant :

un justificatif d'identité

et un justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois.

L'officier d'état civil rédige immédiatement l'acte de reconnaissance, le fait signer par le parent et lui remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter lors de la [déclaration de naissance](#).

L'acte de reconnaissance mentionne les noms et prénoms des parents.

Il ne mentionne ni le prénom ni le nom de l'enfant à naître.

avez-vous lors de la déclaration de naissance, présenter l'acte de reconnaissance anticipée comme cela est indiqué ?

Par **Clelia28300**, le **09/11/2019** à **09:24**

J'avais fait une reconnaissance anticipée avant la naissance mais je ne savais pas que le père en avait fait une donc quand mon fils est né sachant que le père n'était pas spécialement présent pendant la grossesse ni même maintenant donc à la naissance de mon fils comme je disais c'est ma mère qui est allée amener la déclaration de naissance donc l'acte de naissance que j'ai eu mon fils portait mon nom sauf que j'ai appris quelque semaine plus tard qu'il y a eu une modification de son acte donc je suis allée voir en mairie et du coup mon fils se retrouve à porter le nom de son père car vu qu'il avait fait la reconnaissance anticipée avant moi automatiquement il m'ont dit qu'il porte son nom mais sur le nouvel acte de naissance il porte son nom mais il y a en mentions marginales les informations du père avec la date à laquelle il a fait la reconnaissance et donc ce que le père me dit c'est que quand mon fils a eu presque un mois il me dit comme quoi qu'il a eu le livret de famille ce qui me

semble bizarre car je viens seulement moi de l'avoir il y a une semaine car il a du être renvoyer pour la modification alors que la mairie l'avais contacter seulement vers début octobre pour qu'il amène la reconnaissance anticipée qui avait été faite pour que le livret de famille soit rectifié donc pour moi il y a quelque chose de bizarre dans ce qu'il me dit par rapport au livret de famille